



**HAL**  
open science

## Les Climats en Bourgogne : enjeux et évolutions d'un paysage viticole devenu patrimoine culturel

Jean-Pierre Garcia

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Garcia. Les Climats en Bourgogne : enjeux et évolutions d'un paysage viticole devenu patrimoine culturel. Pour, revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques, 2020, Vins, Vignes et vigneron: quelles transitions; Coord.: M. Boulot, F. Legouy, G. Berche, S. Lignon-Darmaillac, C. Delfosse, 237-238, pp.203-216. hal-03381566

**HAL Id: hal-03381566**

**<https://hal.science/hal-03381566v1>**

Submitted on 17 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version auteur.

Pour citer cet article :

Jean-Pierre Garcia, 2020 - Les Climats en Bourgogne : enjeux et évolutions d'un paysage viticole devenu patrimoine culturel. *POUR-Revue du Groupe Ruralités, Education et Politiques*, n°237-238 (mars 2020), p. 203-216.

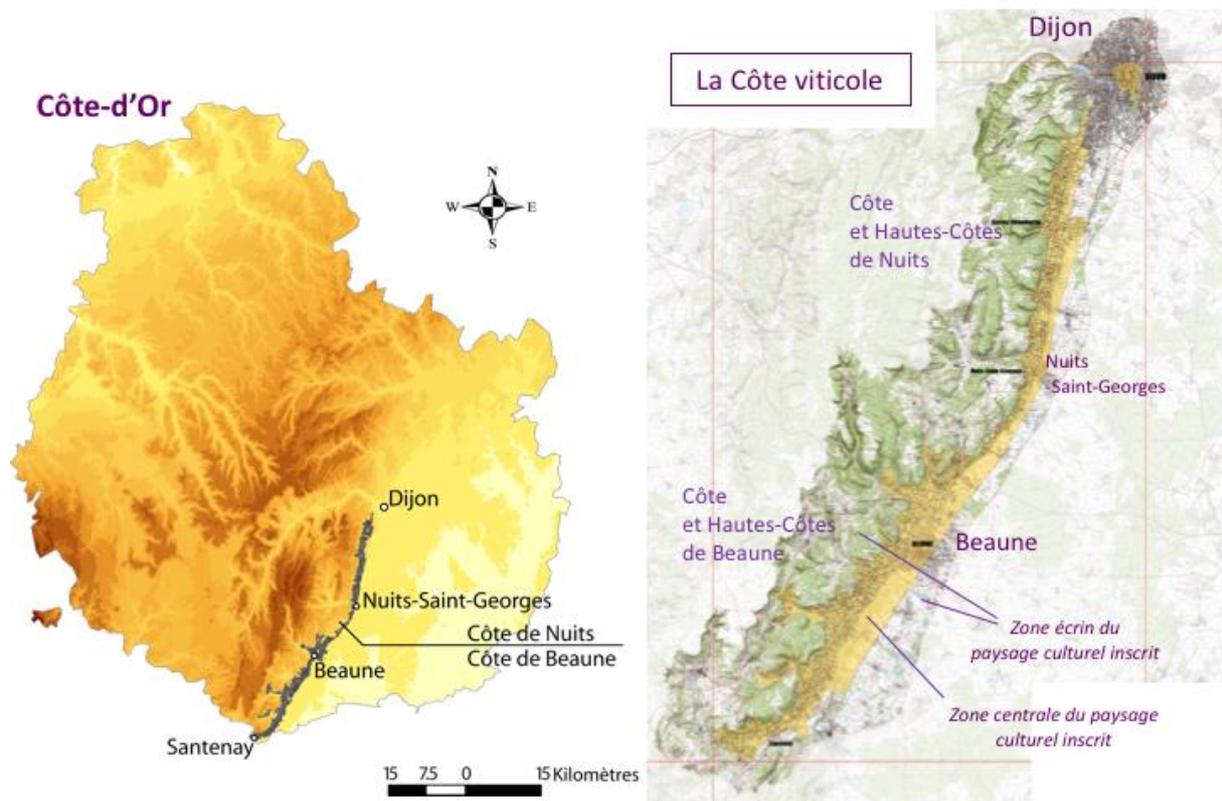
---

## Les Climats en Bourgogne : enjeux et évolutions d'un paysage viticole devenu patrimoine culturel

Jean-Pierre Garcia, professeur à l'Université de Bourgogne, UMR 6298 ARTEHIS, email : [jpgarcia@u-bourgogne.fr](mailto:jpgarcia@u-bourgogne.fr)

Les climats du vignoble de Bourgogne ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial en 2015. Cet article revient sur l'origine de ces lieux de vignobles regardés comme l'archétype de la viticulture de terroir, sur les dynamiques locales que cette patrimonialisation a mises en œuvre et sur les évolutions en cours liées à ce que la consécration mondiale impose.

La dynamique de patrimonialisation qui a abouti à l'inscription au patrimoine mondial UNESCO au titre des paysages culturels a été initiée et portée par « l'association des climats du vignoble de Bourgogne » qui a fédéré les dynamiques des collectivités territoriales, appuyées par l'Etat (ministère de la culture et ministère de l'écologie), et celle des agglomérations de Dijon et Beaune au riche patrimoine bâti et artistique.



---

illustration 1 : Carte de situation du vignoble en Côte-d'Or et du paysage culturel des climats inscrit au

Elle a consacré un paysage qui représente par son morcellement, une multitude de lieux différents – les climats – dont la délimitation, les conditions atmosphériques qui y règnent, les sols, la pente, l'exposition des versants mais aussi les pratiques et les trajectoires historiques sont vus comme les déterminants de la diversité et de la hiérarchie des vins qui en sont issus. Le dossier a dénombré 1247 climats demandés à l'inscription, donc 1247 lieux qui produisent autant de vins différents sans compter la diversité apportée par les différents producteurs et les itinéraires techniques de conduite de la vigne, de vinification et d'élevage du vin en cave. Ce sont autant de noms de lieux particuliers qui peuvent être revendiqués par les vins, dans la mesure où les cuvées sont séparées par lieux sans assemblage parcellaire. Ils se distribuent dans les 4 niveaux d'Appellations d'Origine Protégées reconnues par l'INAO au XX<sup>e</sup> siècle : appellations régionales (par exemple : Bourgogne), appellations villages (par ex. Morey-Saint-Denis), parmi celles-ci, les dénominations géographiques 1<sup>er</sup> crus (par ex. Morey-Saint-Denis 1<sup>er</sup> cru Monts Luisants) et enfin les appellations grands crus (par ex. Le Montrachet)<sup>1</sup>.



illustration 2 : Vignoble morcelé et parcellaire des climats de la butte de Corton (Côte de Beaune), photo: association Paysage de Corton.

---

<sup>1</sup> L'INAO dénomme ces lieux « lieux-dits » pour les 2 premiers niveaux d'appellations et réserve le terme de « climats » pour les 2 niveaux supérieurs : premiers crus et grands crus.

Cette construction humaine d'un paysage prend aussi aux yeux du public une valeur qui plonge dans l'histoire longue de la vigne et du vin en Bourgogne (Garcia, 2011). Elle a élaboré un récit qui a forgé une image ancrée dans la tradition séculaire, souvent trop mise en avant. Reconnus comme faisant partie du patrimoine mondial, ces climats représentent pour le reste du monde le modèle d'une viticulture de terroirs, de délimitations fines de produits de qualité dans une économie de production pérenne et résiliente sur plusieurs siècles, et ce, même pour d'autres productions que le vin.

### **Grands traits historiques de la construction d'une référence de qualité des vins**

Les normes de qualité des vignes et des vins en Bourgogne n'ont pas été identiques au regard de l'histoire. Au Moyen Âge et jusqu'au XVII<sup>e</sup> s., c'est la marque de la ville (Labbé, 2011, 2017) ou la haute qualité des propriétaires (ducs, seigneurs, évêques, abbayes etc. titulaires de grands clos et celliers réservés à la vigne) qui fait la qualité du vin. En rupture avec ce système, les promoteurs des climats, en fixant la qualité sur le lieu, ont constitué une nouvelle norme de projection et de naturalisation de la qualité des vins à la charnière des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. La construction de ce système de référence par distinction et promotion, est parallèle au déclin de la marque de la ville et de ses privilèges, éléments de plus en plus contestés puis finalement abandonnés à la même époque (Labbé, 2017). Avec l'apparition des premiers vins de climats en 1676 (le Chambertin et Clos de Bèze sur le marché de Dijon), on remarquera que cette émergence est synchrone de la mise en place des deux autres normes de qualité des vins qui se font jour en France, avec les vins d'assemblages parcellaires dans la décennie 1660 pour la Champagne et les premiers « grands vins » fondés sur le cru et le savoir-faire domanial à Bordeaux à partir des années 1660 : ainsi, « le cru de Monsieur de Pontac » devenu château Haut-Brion (Lachiver, 1988, p. 294; Lavaud, 2018). Il s'agit là d'une mutation en profondeur de toute la société, de ses institutions et de son système de connaissances et d'expression qui imprimera sur le temps long (Garcia et Jacquet 2019) un grand changement normatif, social et commercial de valorisation des vins et des vignobles en France qui a pu être qualifié de « naissance des grands vins » (Lachiver, 1988).

Pleinement valorisés au XVIII<sup>e</sup> s., inventoriés pour leurs qualités naturelles à partir des années 1730, les climats seront pourtant quelque peu oubliés au XIX<sup>e</sup> s., où, avec les pratiques du commerce libéral des négociants, ce seront surtout les marques qui seront mises en valeur. En effet, la marque de la maison de négoce porte alors la responsabilité devant l'acheteur de l'authenticité et de la qualité du vin, le nom du lieu (climat ou village) donne une valeur et caractérise un certain type de vin. Les climats deviennent comme l'a écrit Christophe Lucand (2011), des « porte-drapeaux », des standards collectifs de qualité communément admis par le commerce et les acheteurs. Et il faudra attendre la loi sur les Appellations d'Origine de 1919 pour que soit remis en avant le lieu, pour l'authentification par *l'origine* de la qualité des vins au titre des usages « locaux, loyaux et constants » et contre les fraudes de toutes sortes qui ont affecté les vins à partir de la crise du phylloxéra (Jacquet, 2009). Naturellement sont alors promus des lieux d'origine : des villages (les appellations communales), échelle de regroupement des revendications des vignerons qui peuvent s'assembler en syndicats depuis la loi de 1884, et à côté de ceux-ci, des lieux anciens et autonomes, pourvus d'une histoire déjà longue ; ce sont les climats historiques. On voit ainsi coexister d'emblée deux niveaux d'appellations : appellations communales et appellations de crus (soit les climats historiques, dont beaucoup sont de futurs grands crus) au moment du décret-loi de 1935 où la plupart deviennent des Appellations d'Origine Contrôlée. C'est sous la contrainte du ravitaillement en temps de guerre en 1943 que d'autres climats (historiques ou non) seront distingués parmi les appellations villages : ce seront les premiers crus (Lucand, 2017, p. 156). Pour autant, dans la pratique de la commercialisation des vins, il est vrai qu'on verra peu de climats revendiqués en dehors des appellations grands crus et premiers crus, tant que le négoce contrôlera le marché et

la filière, c'est-à-dire jusqu'aux années 1970. C'est à ce moment que la notion de terroir sera remise en avant à la faveur du développement de la vente directe en bouteilles à la propriété, de la remise en question du modèle agro-industriel productiviste, et dans le contexte de la mondialisation de la notoriété des vins (Garcia et Jacquet, 2019).

### **Ressources culturelles**

C'est dans cette dernière phase, à la fin du XX<sup>e</sup> s. que la notion de climat est à nouveau remobilisée. Ils servent à donner lieu à « l'effet terroir » qui est émergent alors, en qualifiant des terroirs particuliers et pérennes, porteurs d'une histoire longue de qualité des vins. Pourtant dans leur émergence, terroirs et climats, les premiers plus nobiliaires, les seconds plus paysans, sont historiquement distincts (Parker, 2017 ; Garcia et Jacquet 2019). Loin de distinguer des lieux d'expression des vins d'une communauté villageoise, la notion de climat vient concrétiser l'invention d'un espace de représentation de la qualité des vins qui apparaît à l'époque comme une innovation pour des vins distingués, les « grands vins ». Le XVII<sup>e</sup> s. et la première moitié du XVIII<sup>e</sup> s. voient en effet la montée en puissance d'une classe urbaine, surtout à Dijon, de parlementaires et officiers du roi, une noblesse de robe et d'investisseurs nouveaux dans les proches campagnes qui manifestent ainsi aussi de manière ostentatoire sa réussite économique et politique. Leurs vins produits en ces climats sont d'emblée, à partir des années 1680, beaucoup plus chers que les vins communs. Eux-mêmes et le discours savant prouvent, surtout au XVIII<sup>e</sup> s. ces vins nouveaux identifiés aux climats qui les produisent : par exemple *Le Montrachet*, *La Romanée*, *Le Chambertin* dont les caractères naturels sont littéralement transférés au goût des vins auxquels ils donnent naissance. Maîtres du discours, ces riches personnages arrivent à remotiver le sens même du mot « climat », beaucoup plus banal dans son sens agraire, vers son sens spécifiquement viticole et distingué, légitimé ensuite par l'écriture savante et commerciale au début XVIII<sup>e</sup> siècle (Garcia *et al.*, 2019). Nous avons discuté ailleurs cette constance dans la remotivation des mots de la Bourgogne viticole comprise sur le temps long (Garcia, 2018), de même que la nécessité de ces remotivations pour constituer un patrimoine qui a dû prendre des sens et des fonctionnalités nouvelles au fil du temps pour arriver jusqu'à nos jours. Les discours produisent à des moments-clés un recyclage des mots et des choses assurant paradoxalement la continuité du récit et du patrimoine : c'est une caractéristique de la Bourgogne viticole dont la mythification des traditions folklorisantes est un des aspects les plus connus (Laferté, 2006).

Au regard de l'histoire longue de la construction des climats, il serait tentant d'y voir une identité culturelle puisque la référence aux lieux comme identifiant de la qualité et de la diversité des vins semble une constante, au point que les éléments du langage communicationnel récent usent de la métaphore génétique (« ADN de la Bourgogne ») ou informatique (« logiciel de la Bourgogne ») pour les promouvoir. En fait, il faudrait plutôt parler de « ressources culturelles » au sens de François Jullien (2016), pour des ressources mobilisables, partageables, hybridables sans enracinement particulier. Les climats sont un centre de ressources sur le temps long où on a puisé du sens et des voies de valorisation ou de distinction, toujours différentes, au moment des crises ou au contraire d'amplification des échanges : crises fiscales et politiques du XVII<sup>e</sup> s., libéralisation du commerce, crises du phylloxera et des fraudes, crises de méventes et de surproduction, mondialisation des vins. C'est une ressource qui a permis de donner du sens à la qualité après un réel effort de la vitiviniculture vers de nouvelles pratiques et de nouveaux vins motivés par ces moments de remise en question. La permanence de ces ressources culturelles a fait aux yeux du monde, et encore plus avec l'inscription au patrimoine mondial, que la Bourgogne est devenue, après la terre « bénie des

dieux »<sup>2</sup>, « la terre des terroirs », le lieu où l'on a créé la notion de terroir, celui des viticultures finement et qualitativement délimitées.

### **Les enjeux d'un modèle à plusieurs entrées**

Il est évident qu'une ressource culturelle dont le propre est d'être réactivée et remotivée de façon récurrente ne peut que s'opposer à une vision de la tradition immuable et inchangée de la vitiviniculture. Une représentation d'une manière de concevoir et de faire la qualité des vins inscrite dans le paysage du vignoble, arrive à quelques questionnements quand elle est confrontée à l'existant, au réel sur le terrain et au contact des acteurs et de leur discours. Remettre en avant et en lumière une notion ancienne sans abolir celles qui se sont fait jour antérieurement à partir de cette ressource amène inmanquablement à des confusions entre les notions et parfois des oppositions entre les acteurs et promoteurs de telle ou telle notion.

En premier vient, de façon inattendue, le concept de terroir lui-même, tel qu'il est réapparu, comme on l'a vu, à partir des années 1970 et tel qu'il a été défini officiellement par l'OIV en 2010 seulement à partir des travaux antérieurs de l'INRA et de l'INAO sur « l'effet-terroir » : *"Le «terroir» vitivinicole est un concept qui se réfère à un espace sur lequel se développe un savoir collectif des interactions entre un milieu physique et biologique identifiable et les pratiques vitivinicoles appliquées, qui confèrent des caractéristiques distinctives aux produits originaires de cet espace"*. Ainsi défini, surtout sur le modèle des appellations d'origine, le concept de terroir converge vers la définition du climat au sens originel, mais diffère sensiblement de celle de « terroir » qui prévalait à la même époque (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) qui avait un sens beaucoup plus « paysan » et dévalorisé (voir plus haut); ce qui peut mettre en tension l'association qui est faite actuellement entre « vin de terroir-vin de (petit) vigneron » et « vin de climat », qui était un vin cher, promu par une élite nobiliaire et urbaine (Dion, 1959, p. 459 ; Garcia, Labbé, Grillon, 2019); une opposition d'acteurs d'alors que l'on retrouve dans la fameuse révolte dite « des Lanturelus » en 1630 entre le petit peuple de vigneronniers pauvres de Dijon et les membres bourgeois et nobles, officiers royaux et parlementaires de la province (Holt, 2018 p. 313-316).

Une autre des difficultés sémantiques auxquelles sont confrontés les acteurs du territoire des climats (vigneronniers, institutions, interprofession et administrations) dans leur volonté de mise en cohérence de leur communication, est la synonymie ou la confusion avec les appellations d'origine qui ont été, on l'a vu, fondées sur un autre système de valorisation.

Pas plus que les appellations, au début, ne définissent complètement des terroirs (Garcia et Jacquet 2019), les climats ne sont pas forcément et directement des appellations. Mais certaines dénominations et appellations (les premiers et grands crus) réutilisent des climats existant parfois depuis plusieurs siècles. La revendication des lieux d'origine des vins sur le modèle de ces mêmes climats dans des appellations géographiques plus larges (appellations communales et régionales ; par exemple : Bourgogne Hautes Côtes de Nuits « Le lieu-Dieu ») peut poser question au public. L'INAO, avec plusieurs manuels de référence les reconnaît seulement comme des « lieux-dits », réservant « de préférence » le terme de « climat » pour les lieux délimités des appellations supérieures (premiers et grands crus ; Pitiot et Landrieu-Lussigny, 2012, p. 18-19). Les uns comme les autres sont pourtant de vrais climats que ce soit par héritage d'un long usage historique ou par leur revendication toute récente. C'est cette prise en compte qui a conduit à dénombrer environ 1247 climats pour la liste de l'inscription au patrimoine mondial et non les seuls 389 premiers crus et 32 grands crus des appellations d'origine.

---

<sup>2</sup> Selon une campagne promotionnelle de l'interprofession de la fin des années 1990.

La viticulture « bio » par ses pratiques respectueuses et vertueuses à l'égard de la biodiversité donne une image valorisante en termes d'environnement et de santé. C'est une demande des consommateurs et une démarche que les producteurs en Bourgogne n'ont commencé à mettre en avant, comme dans d'autres régions viticoles, qu'à partir des années 1990-2000. La viticulture « bio » augmente plus fortement en nombre d'exploitants et en surfaces de vignobles depuis 2015 mais le décollage le plus massif s'est surtout effectué dans les années 2004 à 2010<sup>3</sup>, et ce, dans toute la Bourgogne comme dans les autres régions viticoles. La perception du « bio » par le public semble donc en décalé avec la réalité et la consécration des climats en 2015.

Devenus « modèle d'une viticulture de terroir », respectant des lieux aux qualités naturelles révélées par des savoir-faire traditionnels, les climats se sont vus investis par des amateurs, certains médias et certains domaines de pratiques « bio » ancestrales au prix de reconstruire parfois une tradition mythique pour cette viticulture supposée naturelle depuis les temps les plus anciens. On peut expliquer ainsi certains étonnements de la part de visiteurs ou œno-touristes constatant des traitements chimiques là où le « bio » devrait régner ; ou encore la surprise et la déception devant la présence de tracteurs et d'engins motorisés pour le travail des vignes quand l'image qui en est perçue est celle d'une viticulture traditionnelle manuelle ou uniquement au cheval, qui on le sait, n'a été employée dans les vignes replantées en rangs rectilignes que du début au XXe s. jusqu'aux années 1950. C'est dans le même sens que peuvent être compris et acceptés des discours sur un certain non-interventionnisme en viticulture exploitant seulement des conditions naturelles heureuses, et masquant l'énorme « quantité de travail incorporée au sol » (apports de terres, remembrements, épierrements) nécessaire pour développer et pérenniser une viticulture de qualité comme l'avait déjà pourtant écrit Roger Dion dans son ouvrage magistral (Dion, 1959).

Cette idée que le « bio » est consubstantielle aux climats est cependant vertueuse et performative puisqu'elle tend à modifier les pratiques et s'impose de plus en plus à une majorité de viticulteurs qui modifient ou revendiquent leur conversion en ce sens. On retrouve là une situation analogue à celle de l'appellation Gaillac par exemple (Houard, 2019), avec une transformation par le « bio » de la viticulture existante, à l'exception près que le « bio » là-bas est le fait de néo-ruraux et nouveaux venus dans la viticulture dans un territoire d'ancienne appellation, et ici, plutôt la satisfaction de la demande d'un public exigeant permise par le prix élevé des vins.

### **Valorisation et évolutions**

Le processus engagé pour la reconnaissance au patrimoine de l'UNESCO entre 2006 et 2015 a créé une mobilisation du territoire vitivinicole des Côtes de Beaune et de Nuits. Il a rencontré plusieurs dynamiques préexistantes déjà à l'œuvre et engendré une suite en cascade de sources de valorisations territoriales que nous présentons suivant les acteurs et les enjeux.

L'association porteuse de la candidature s'est transformée après 2015 en « Association des Climats du vignoble de Bourgogne-Patrimoine mondial ». Elle est à l'œuvre pour la gestion et la mise en explication des climats du patrimoine UNESCO aux différents publics : leur définition, la construction du bien, la justification concrète de la VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle). Ses actions portent sur la signalétique du territoire positionnée aux limites du bien inscrit, sur le patrimoine bâti, mais aussi en amont le long des grandes voies de circulation comme les autoroutes. L'association intervient pour la conservation et la restauration du petit patrimoine rural (murets, cabottes), et l'augmentation des connaissances sur le bien

---

<sup>3</sup> [http://www.biobourgogne.fr/les-chiffres-de-la-bio\\_247.php](http://www.biobourgogne.fr/les-chiffres-de-la-bio_247.php)

patrimonialisé. Ses initiatives se sont traduites aussi par l'ouverture de la Maison des climats en 2017 à Beaune avec une scénographie et une muséographie pilote, des livrets pédagogiques pour les programmes des écoles, collèges et lycées et la création d'événements recueillant les initiatives des habitants du territoire (Mois des climats en mai-juin de chaque année, anniversaire de l'inscription au Patrimoine Mondial en juillet dans une commune différente chaque année).

Cette exigence de diffusion de connaissances rencontre la dynamique de valorisation par l'œnotourisme comme dans bon nombre de régions viticoles (Lignon-Darmaillac 2011), mais qui se décline ici spécifiquement autour des climats. Des parcours de visites du site patrimoine mondial montrant ses principaux attributs, reprenant la « route des grands crus »<sup>4</sup>, ont été mis en place par les instances départementales et municipales du tourisme, sous forme de dépliants, de sites internet, d'applications mobiles offrant un contenu géolocalisé, se reliant aux visites et circuits œnotouristiques classiques dans les vignes et dans les caveaux de dégustation. A ce titre, de nombreuses sociétés organisant ces parcours en véhicules avec chauffeur, ou à vélo se sont créées en même temps qu'une littérature touristique à vocation culturelle, artistique, œnophile ou promotionnelle s'est développée dans la suite de la tradition de l'écriture sur la vigne et le vin en Bourgogne. On note ainsi une nouvelle fréquentation des espaces viticoles des climats et des chemins de dessertes par des randonneurs, vélo-touristes, curieux comme sur tout lieu de loisirs culturels, demandeurs de souvenirs (terre, feuilles, grappes, selfies etc.) engendrant quelques frictions d'usages avec certains professionnels de la vigne pour qui le site est avant tout un espace de travail.

Les actions qui ont soutenu la candidature se sont prolongées après l'obtention de l'inscription avec les services de l'Etat et des collectivités territoriales : Région, Département, communes des villages, villes de Beaune, de Dijon, communautés de communes (Beaune Côte et Sud, Nuits-Gevrey, Dijon Métropole). C'est cette dynamique qui a créé et valorisé une nouvelle image et un discours, leviers d'une promotion territoriale jouant sur une attractivité à vocation internationale.

A l'échelle des agglomérations, cette dynamique a rencontré le développement de Dijon, capitale régionale de l'ancienne région Bourgogne jusqu'en 2015 dans sa recherche d'attractivité et qui a par ailleurs obtenu en 2008 le label « Ville d'Art et d'Histoire » avec son « centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine » (CIAP). La ville a été aussi lauréate pour l'installation d'un centre de promotion du « repas gastronomique des Français » inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2010. Devenue ainsi « Cité de la gastronomie et du vin », celle-ci intègre des éléments du bien inscrit (patrimoine bâti du centre ancien préservé) et le vignoble des climats à ses portes à partir de Chenôve. Elle se place, dans ses éléments de communication, comme « le premier kilomètre de la route des grands crus ». Le site patrimoine mondial est un des éléments qui entre dans la politique résolue de développement autour des productions agricoles et culinaires de valeur, de productions « bio » estampillées « Dijon » : miel, truffes, cassis, moutarde et vin bien sûr, vendus en ville dans les nombreuses boutiques, bars à vins et restaurants nouveaux depuis 2015. Ceci s'est traduit par l'achat de terres par l'agglomération dijonnaise sur les plateaux ouest de la ville et celui d'un domaine viticole (domaine de la Cras) avec lotissements annuels en terrains à vignes pour de nouveaux exploitants et investisseurs venus pour la plupart de la Côte de Nuits<sup>5</sup>. Par sa politique assumée de retour volontariste de la culture de la vigne et du vin de qualité qui avait quitté la ville depuis le XVIII<sup>e</sup> s. (Garcia & Rigaux, 2012), et sa communication extérieure (Saint-Vincent des climats en 2012, Paulée des climats depuis 2017, demande d'une appellation propre « Côte de

---

<sup>4</sup> Première route touristique des vins en France inaugurée en 1937.

<sup>5</sup> Dijon Métropole, n°43, 2017

Dijon » en sus des Côte de Nuits et Côte de Beaune), Dijon rejoint celle d'une grande majorité de métropoles touristiques en Europe et notamment en Italie (Brescia, Venise, Bergame, Rome) qui valorisent leur image et leur attractivité par les vignobles urbains ou péri-urbains en renouveau (comme à Paris-Montmartre, Orléans ; Chapis, 2016; Garcia, 2017). Ici cette dynamique se conjugue avec l'inscription des climats au patrimoine mondial qui vient lui donner plus d'écho.

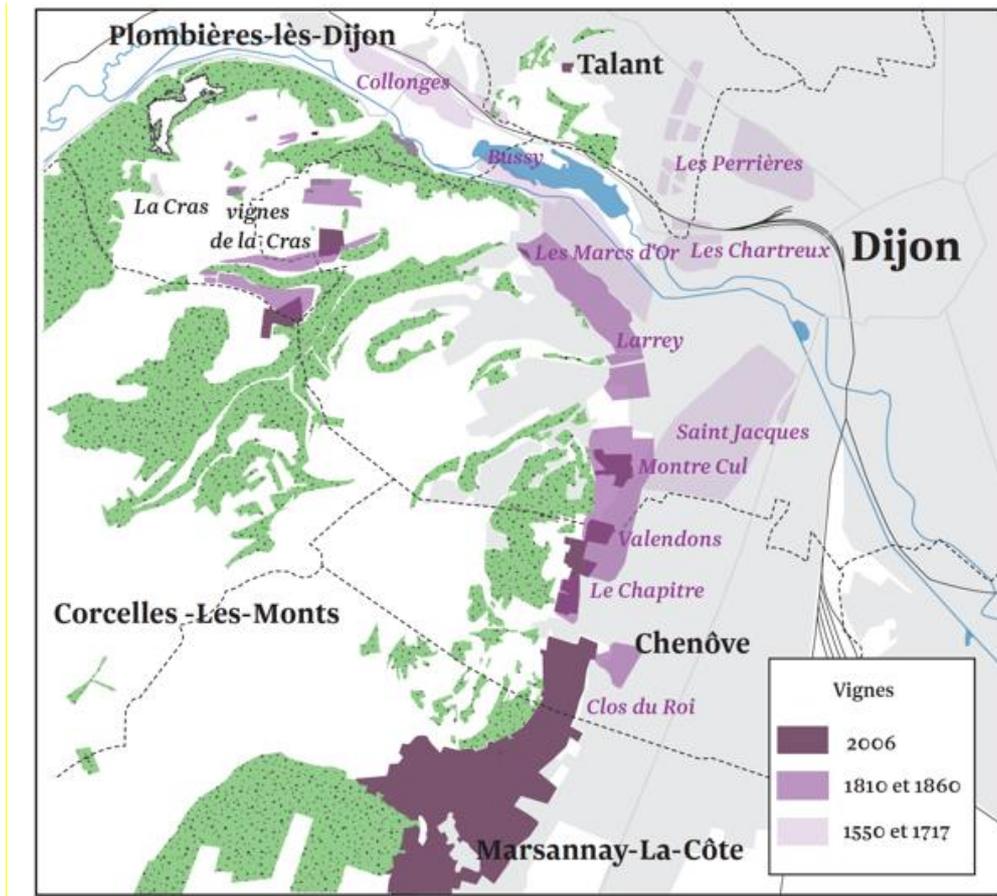


illustration 3 : Carte des vignobles actuels (2006) et disparus de la périphérie ouest de Dijon, auteur : Jean-Pierre Garcia, DAO Marion Foucher.

Par contraste, Beaune a gardé depuis le XVIII<sup>e</sup> s. son rôle de capitale du vin en Bourgogne : c'est la ville des grandes maisons de négoce, de la tonnellerie, du machinisme et des services viti-vinicoles de la formation professionnelle (Lycée viticole). Elle est le siège de l'interprofession (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, BIVB), des syndicats et Organismes de Défense et Gestion (ODG) régionaux, de l'association des climats-Patrimoine mondial, du musée du Vin de Bourgogne, et celui de la vente des Vins des Hospices, événement de communication mondial qui fait référence chaque année au mois de novembre. S'y ajoute le festival du cinéma au mois de mai dont une des retombées indirectes est la création de films notamment consacrés au vin ou au vignoble (« Premiers crus » de Jérôme Le Maire en 2014, « Ce qui nous lie » de C. Klapisch en 2017). Ici aussi le projet retenu de valorisation des climats, après plusieurs esquisses, passe par un lieu dédié, une autre cité : « Cité des vins et des climats de Bourgogne ». En écho à « la cité du vin à Bordeaux » ouverte en 2016, cette cité se veut celle de la filière vitivinicole en Bourgogne représentée par le BIVB et déclinée dans les autres sous-régions éloignées du territoire bourguignon, à Mâcon (Saône-et-Loire) et à Chablis

(Yonne). La « Maison des climats » ouverte en 2017 constitue le pilote de la partie consacrée au site patrimoine mondial de cette future cité à Beaune.

Pour la filière et le BIVB, une part de valorisation des vins et de l'image du vignoble passe par les climats. En témoignent l'accueil du siège de l'association dans ses locaux à Beaune et le titre de la future cité des vins à Beaune. La question qui s'est posée immédiatement après l'inscription au patrimoine mondial a été celle de l'extension et la répartition de la notion de climat au-delà du seul périmètre inscrit en Côte de Beaune et Côte de Nuits, interrogeant la possibilité qu'elle puisse être un dénominateur commun à toute la Bourgogne viticole et un facteur d'identité régional à un moment ou à un autre au cours de son histoire longue<sup>6</sup>. En effet, un nombre croissant de domaines revendique des climats dans les différents niveaux appellations d'origine qu'ils produisent, valorisant ainsi des lieux par cuvées séparées tout en profitant de la notoriété et du gage de qualité que procurent désormais le climat et la délimitation fine des productions qu'il suppose. Cette démarche s'inscrit dans la tendance qui veut que la qualité croissante se décline sur des aires de production de plus en plus restreintes conformément à l'image de la « pyramide hiérarchique des appellations »<sup>7</sup>.

Dans le même sens, les diverses demandes de reclassement pour un niveau plus élevé d'appellation, notamment de « village » en « premier cru »<sup>8</sup>, doivent proposer et justifier à l'INAO des délimitations par climats au sein des « villages ». Enfin, le nouveau positionnement en gamme des vins du Beaujolais qui revendique son appartenance à la Bourgogne viticole distingue trois segments de marché différenciés en trois niveaux de vins<sup>9</sup> : « Nouveau by Beaujolais », « Beaujonomie by Beaujolais » et enfin de « Climats by Beaujolais ». Devant toutes ces initiatives, il est tentant pour la filière de vouloir protéger une notion valorisante et bourguignonne, comme une marque garantissant la qualité mais qui viendrait pour partie s'opposer à l'idée même de patrimoine mondial de l'UNESCO dont la valeur universelle exceptionnelle se doit d'être justement exemplaire, partageable et un modèle dans le monde entier. C'est donc une source de questionnements et de discussion actuelle (Cassagnes, 2019). En tout cas, la remise en avant de la notion de climat depuis l'inscription UNESCO modifie les pratiques des professionnels de la vigne et du vin par la distinction croissante des cuvées par lieux mais elle s'impose aussi dans le discours commercial et promotionnel.

Pour une conclusion ouverte, et puisque les dynamiques sont pleinement en cours, il serait illusoire de vouloir établir un bilan définitif. Néanmoins des acquis actuels et des perspectives, nous pouvons tirer plusieurs points importants.

Le premier est que loin de consacrer et mettre sous cloche un existant, l'inscription au patrimoine mondial a engendré une remise en mouvement de dynamiques d'acteurs du territoire vitivinicole associé aux villes et villages des Côtes de Nuits et de Beaune, voire d'autres régions viticoles bourguignonnes : ce sont tant les praticiens de la filière vitivinicole, les agents normatifs des systèmes d'appellations, que les collectivités et les acteurs du patrimoine, du tourisme et de l'accueil. Le paysage des climats devient finalement ce que les gens en font et ce processus performatif illustre combien le phénomène de patrimonialisation crée et accélère les évolutions qui paradoxalement transforment et mettent en valeur un patrimoine que l'on pourrait croire figé, en un nouveau système de valeurs économiques et patrimoniales à vocation mondiale (Anatole-Gabriel, 2016). Pendant cette transition entre deux états, il apparaît normal

---

<sup>6</sup> Jean-Pierre Garcia, Thomas Labbé, Guillaume Grillon, 2017, étude publiée prochainement.

<sup>7</sup> [https://www.vins-bourgogne.fr/nos-vins-nos-terroirs/nos-aoc-decodees/gallery\\_files/site/12881/13118/29940.pdf](https://www.vins-bourgogne.fr/nos-vins-nos-terroirs/nos-aoc-decodees/gallery_files/site/12881/13118/29940.pdf)

<sup>8</sup> par exemple pour l'appellation village « Marsannay » en Côte-d'Or, ou Pouilly-Fuissé en Mâconnais ;

<sup>9</sup> Dossier de presse Beaujolais de fête 2018, nov. 2018, p. 3

que des questions émergent et fassent débat : climats comme ressource commune à l'ensemble de la Bourgogne ? Notion spécifiquement bourguignonne, à restreindre à la Bourgogne viticole seulement ? Intégration au système de valorisation collective par les appellations d'origine existantes ? Prise en compte des tendances des pratiques vitivinicoles (« bio ») et de consommation (urbaines) ? Forte valorisation et rachats par les grands investisseurs internationaux et du luxe<sup>10</sup>.

L'autre enjeu et source de questions sur l'avenir est celui de la liaison entre le territoire des climats (vignoble, villages, centres urbains) et les territoires qui l'entourent mettant au défi la coexistence duale entre un îlot de la « zone centrale » fortement valorisé et valorisant, à quelques kilomètres d'une périphérie (communes de la plaine des Hautes-Côtes et des plateaux de Côte-d'Or, Legouy, 2011; Luginbühl, 2011, p. 208), cumulant un dépérissement démographique, économique et social (Guilluy, 2014; Fourquet et Manternach, 2018). On trouverait là une source de tensions créée par la configuration en un « noyau d'élite » (suivant le concept défini anciennement pour la délimitation des AOC, Humbert, 2018) à forte valeur ajoutée, enchâssé dans une périphérie que tout oppose et pourtant extrêmement proche, et qui ne peut bénéficier, faute de vignoble, de la dynamique générée par celui-ci.

## REFERENCES

Isabelle Anatole-Gabriel (dir.), *La valeur patrimoniale des économies de terroir*, Editions universitaires de Dijon, 2016.

Juliette Cassagnes, « Les climats du Beaujolais font tousser la Bourgogne », *Vitisphère*, 21 février 2019, <https://www.vitisphere.com/actualite-89044-Les-climats-du-Beaujolais-font-tousser-la-Bourgogne.htm>

Robert Chapuis, *La renaissance d'anciens vignobles français disparus*, Editions L'Harmattan, 2016.

Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France*, chez l'auteur, 1959.

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, « Vendanges présidentielles : quand du vin coulent les votes », *Fondation Jean Jaurès*, 3 octobre 2018, <https://jean-jaures.org/nos-productions/vendanges-presidentielles-quand-du-vin-coulent-les-votes>.

Jean-Pierre Garcia (dir.), *Les climats du vignoble de Bourgogne comme patrimoine mondial de l'humanité*, Editions Universitaires de Dijon, 2011.

Jean-Pierre Garcia, « Des « petits » vignobles en émergence en Bourgogne : éléments d'une dynamique en cours », in Stéphane Le Bras (édit.), *Les petits vignobles : des territoires en question*, Presses universitaires de Rennes - Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2017.

Jean-Pierre Garcia, « La pérennisation par la remotivation des lieux, des mots et des choses de la Bourgogne viticole », in S. Wolikow et O. Jacquet, dir., *Bourgogne(s) viticole(s) – Enjeux et perspectives historiques d'un territoire*, Editions Universitaires de Dijon, 2018, p. 145-152.

Jean-Pierre Garcia, et Olivier Jacquet, « Le terroir du vin : trajectoire historique d'un objet multiforme en Bourgogne », in *Terroir viticole : espace et figures de qualité*, Presses Universitaires de Tours, 2019.

---

<sup>10</sup> par exemple à Morey-Saint-Denis, le Clos des Lambrays par le groupe LVMH de B. Arnaud en 2014 et le clos de Tart voisin, par ARTEMIS de F. Pinault en 2017.

Jean-Pierre Garcia et Jacky Rigaux, *Vignes et vins du Dijonnais. Oubli et renaissance*. Terre en Vues éditions, 2012.

Jean-Pierre Garcia, Thomas Labbé, Guillaume Grillon, « La fabrique urbaine du terroir et des climats en Bourgogne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », in Marguerite Figeac et Stéphanie Lachaud (dir.), *Ville et vin en France et en Europe du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, 2019 à paraître.

Christophe Guilluy, *La France périphérique*, Flammarion, 2014.

Mack Holt, *The politics of wine in early modern France*, Cambridge University Press, 2018.

Florian Houard, « Les petits vigneron bio à Gaillac. Une différenciation par des pratiques et des représentations originales », in Laurent Jalabert et Stéphane Lebras (édit.), *Etre petit dans l'univers vitivinicole*, Cairn éditions, 2019.

Florian Humbert, « Une formulation de la relation du vin au lieu : les noyaux d'élite de l'INAO », *Crescentis - Revue internationale d'histoire de la vigne et du vin [En ligne]*, 1, Dossier thématique, *Le vin et le lieu*, - J.-P. Garcia (coord.), mis en ligne le 25 octobre 2018. URL : <http://preo.u-bourgogne.fr/crescentis/index.php?id=345>

Olivier Jacquet, *Un siècle de construction du vignoble bourguignon : les organisations vitivinicoles de 1884 aux AOC*, Éditions Universitaires de Dijon, 2008.

François Jullien, *Il n'y a pas d'identité culturelle*, Editions de L'Herne, coll. Cave canem, 2016.

Thomas Labbé, « La revendication d'un terroir viticole : la côte de Beaune à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire et Sociétés Rurales*, 35, 2011.

Thomas Labbé, « L'évolution des normes d'identification du vin en Bourgogne », in Jean-Pierre Garcia (dir.), *La Marque et le Vin : vins de marques-marques des vins*, *Cahiers du Centre d'Histoire de la Vigne et du Vin*, 15, 2017.

G. Laferté, 2006, *La Bourgogne et ses vins : image d'origine contrôlée*, Paris, Belin, coll. « Socio-Histoire », 2006, 320 p.

Sandrine Lavaud, « L'invention du cru en Bordelais. Du croît d'un lieu au vin de distinction (Moyen Âge-XVII<sup>e</sup> siècle) », *Crescentis - Revue internationale d'histoire de la vigne et du vin [En ligne]*, 1, Dossier thématique, *Le vin et le lieu*, J.-P. Garcia (coord.), mis en ligne le 01 octobre 2018, URL : <http://preo.u-bourgogne.fr/crescentis/index.php?id=147>

François Legouy, « Les Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits et les « climats » », in Jean-Pierre Garcia (dir.), *Les climats du vignoble de Bourgogne comme patrimoine mondial de l'humanité*, Éditions Universitaires de Dijon, 2011.

Yves Luginbühl, « Les acteurs des climats bourguignons », in Jean-Pierre Garcia (dir.), *Les climats du vignoble de Bourgogne comme patrimoine mondial de l'humanité*, Éditions Universitaires de Dijon, 2011.

Sophie Lignon-Darmaillac, *Œnotourisme, valorisation du vin comme marqueur culturel*, in J. Pérard et M. Perrot, (dir.), *Des hommes et du vin*, Centre G. Chevrier édit., 2011.

Christophe Lucand, « Les 'climats' de Bourgogne, une inscription foncière de valeurs marchandes », in Jean-Pierre Garcia (dir.), *Les climats du vignoble de Bourgogne comme patrimoine mondial de l'humanité*, Éditions Universitaires de Dijon, 2011.

Christophe Lucand, *Le vin et la guerre*, Armand Colin édit., 2017.

Benoît Musset, « Du « quartier » au « champagne » : pluralité et emboîtement des échelles de lieux en Champagne (1650-1820) », *Crescentis - Revue internationale d'histoire de la vigne et du vin* [En ligne], 1 , Dossier thématique, *Le vin et le lieu*, J.-P. Garcia (coord.), mis en ligne le 01 octobre 2018, URL : <http://preo.u-bourgogne.fr/crescentis/index.php?id=147>

Sylvain Pitiot, Marie-Hélène Landrieux-Lusigny, *Climats et lieux-dits des grands vignobles de Bourgogne. Atlas et histoire des noms de Lieux*, Editions de Monza-Editions du Murger, 2012.